



*Filières
Diversification
végétale*

ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Guadeloupe

Guyane

Martinique

Mayotte

La Réunion

Saint-Pierre-et-Miquelon

Les productions de diversification végétales ultramarines comprennent les filières fruits et légumes, viticole, riz, horticole, plantes aromatiques, à parfum et stimulantes (café).

Les filières végétales se caractérisent par une grande diversité de produits et de systèmes de production. Les cultures légumières sont prédominantes tant en surface qu'en nombre d'exploitations avec environ 11 000 ha en production, suivi des cultures fruitières avec 6 200 ha. Viennent ensuite les productions florales et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales peu quantifiables du fait de l'activité importante de cueillette, à l'exception de Mayotte et de La Réunion qui soutiennent trois productions patrimoniales : la vanille, le géranium et l'ylang-ylang.

Un contexte ultramarin se traduisant par de fortes contraintes sur les productions végétales

Les productions végétales disposent d'un potentiel de développement important. Elles sont toutefois confrontées à un déficit d'organisation. Soumises à de fortes variabilités, du fait principalement des aléas climatiques, de la forte pression parasitaire et de la concurrence importante des pays voisins, elles doivent néanmoins répondre aux attentes d'une population locale qui aspire à consommer des produits locaux.

Ces contraintes de l'agriculture tropicale influent fortement sur les rendements et les prix, et sont uniques sur le territoire de l'Union européenne.

À ces dernières, s'ajoutent les handicaps liés à l'insularité et à l'isolement (prix des semences et des intrants) qui ont pour conséquence des coûts de production élevés et un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés.

Enfin, la réglementation européenne qui vise à garantir la sécurité des aliments, la préservation de l'environnement et la santé des applicateurs s'applique aux produits et intrants utilisés outre-mer. Mais l'étroitesse du marché que constituent les régions ultrapériphériques (RUP) n'incite pas les firmes à investir dans l'homologation de nouveaux produits, provoquant ainsi des impasses en termes d'usages.

Une organisation professionnelle encore en construction

L'organisation économique des filières est en pleine construction, hétérogène selon les départements. Elle se renforce avec environ 25 organisations de producteurs et structures collectives réparties sur l'ensemble des territoires.

Quatre structures interprofessionnelles ont été créées dans les quatre départements de la Guyane (APIFIVEG), la Guadeloupe (IGUAFLHOR), la Martinique (IMAFLHOR), La Réunion (ARIFEL). Ces interprofessions ont vocation à fédérer les producteurs, les transformateurs, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs en vue de développer la production et de sécuriser l'approvisionnement local.

Une intervention de l'ODEADOM en faveur de la production et de l'organisation des filières végétales

L'ODEADOM encourage les producteurs à se regrouper en organisations de producteurs, ou en structures collectives afin de sécuriser l'approvisionnement et à s'engager dans la transformation (4^e et 5^e gamme) pour apporter une plus grande valeur ajoutée lors de la commercialisation de leurs productions et à répondre aux besoins d'approvisionnement locaux (grande distribution, restauration hors foyer...).

Pour ce faire, des outils sont en place :

- les aides nationales à l'encadrement et à l'assistance technique, à la production de qualité, à l'investissement, à la recherche et au développement ;
- des aides communautaires au travers du programme POSEI, à la commercialisation, à la



transformation et à l'accompagnement des producteurs *via* les organisations de producteurs ou de structures collectives ainsi qu'à la structuration dans le cadre des projets interprofessionnels ;

- des aides à la promotion, campagne de sensibilisation (produits pays, logo RUP) ;
- des études ou des expertises comme, à titre d'exemple, celle menée récemment sur le développement de l'agriculture biologique dans les DOM.

GUADELOUPE

1 900 agriculteurs produisent des légumes frais, principalement en plein champ. La taille des exploitations se situe entre 1 et 5 ha. Elles occupent en moyenne 20 % de la superficie agricole utilisée. La production est majoritairement écoulee sur le marché local, seule la production de melon est expédiée vers l'Europe continentale. La Guadeloupe est autosuffisante en tomate, concombre, salade et melon. Le taux de couverture des légumes est en moyenne de 60 %, mais atteint plus de 80 % pour les légumes produits localement. 4 organisations de producteurs sont présentes sur le territoire.

La production fruitière s'organise principalement autour des plantations d'agrumes, touchée depuis 2012 par le *citrus greening* qui affecte son développement, et la production d'ananas. La taille des exploitations varie entre 1 et 10 ha. Les cultures d'agrumes ne couvrent que 8 % de la SAU. La culture de l'ananas vient bien souvent en complément des cultures de diversification. Le taux de couverture des besoins en fruits est de 57 % et atteint 73 % pour les seules spéculations produites localement.

200 exploitations cultivent des fleurs, en particulier des espèces endémiques.

Les plantes aromatiques, à parfum et médicinales sont pour partie destinées à la fabrication de produits élaborés (huiles essentielles, hydrolats), mais disposent d'un potentiel important de développement pour les plantes à vocation industrielle.

GUYANE

Plusieurs types de pratiques culturelles coexistent en Guyane comme notamment « l'abattis brûlis » localisé dans les communes de l'intérieur. La production de fruits et légumes provient essentiellement des bassins de production de Mana, Javouhey à l'ouest, et plus à l'est, Cacao, Régina, Macouria et Iracoubo.

3 500 exploitations et une SAU de 1 100 ha sont consacrées au maraîchage et à l'arboriculture. La filière est actuellement en cours de structuration avec deux organisations en charge de la commercialisation, mais la transformation est toutefois encore très peu développée. La vente se fait essentiellement sur les marchés, les autres secteurs (grandes surfaces, restauration collective) étant souvent contraints d'importer pour répondre à la demande des consommateurs.

Une filière agriculture biologique, essentiellement portée par une coopérative, regroupe des éleveurs et des producteurs de produits végétaux.

La culture type « abattis brûlis » très répandue, qui représente 6 exploitations sur 10 en Guyane et totalise une surface agricole de 4 100 ha, n'est aujourd'hui pas structurée. Sont cultivés des produits qui possèdent une identité territoriale forte (par exemple, le couac). Les exploitations, généralement de petite taille (2 ha), sont isolées géographiquement, le plus souvent le long de la frontière du Surinam.

MARTINIQUE

Les filières de diversification végétale occupent 11 % de la SAU, soit moins de 2 500 ha. La production est essentiellement destinée au marché local et à la transformation, autour de produits phares comme la goyave et la banane pour la fabrication de jus et de confiture. Quelques spéculations sont tournées vers le marché à l'export comme le melon ou l'horticulture. On constate un déclin important de certaines productions. C'est le cas en particulier de l'ananas (-82 % en dix ans), mais aussi du melon et des tubercules.

Depuis 2011, un accroissement des projets de productions maraîchères sous serre de tomates, de salades et de concombres est constaté.

Le secteur horticole concerne deux branches d'activité, la production de fleurs coupées et en pots.

Une filière agriculture biologique existe. Elle est représentée par une vingtaine de producteurs sur une surface 112 ha.

MAYOTTE

La majorité de la population agricole pratique une agriculture de type « polyculture » associant des productions vivrières et des arbres fruitiers, appelée « jardin mahorais ». Les systèmes de cultures associées, voire agro forestières, sont en général très complexes et conjuguent sur la même parcelle une dizaine de productions différentes qui peuvent être de cycle long (banane, manioc, embrevade) et de cycle court (maïs, riz, légumes).

Les cultures vivrières, la banane, le manioc, l'embrevade représentent 92 % de la SAU. Les autres productions type ylang, vanille, maraîchage, vergers et cultures fourragères représentent la SAU restante (8 %). Les cultures sont principalement destinées à la consommation alimentaire familiale. La production, très saisonnière, reste concentrée durant la période sèche d'avril à octobre.

L'ylang-ylang constitue le produit phare de Mayotte qui lui a valu l'appellation « île aux parfums » ; les vergers occupent une surface d'environ 150 ha exploités par 140 producteurs. La culture de l'ylang et de la vanille, cultures patrimoniales, est en pleine déprise, faute de structuration et surtout à cause de la concurrence des productions des pays tiers (Madagascar). On trouve également à Mayotte du poivre et d'autres épices : citronnelle, gingembre, curcuma, clou de girofle, piment, noix de muscade...

LA RÉUNION

Les fruits et légumes couvrent environ 5 000 ha (13 % de la SAU). 1 000 exploitations ont fait de la production de légumes leur activité principale, 800 en fruits. La production de fruits et légumes répond à 75 % des besoins du marché en frais, 7 % seulement du marché à la transformation.

9 organisations de producteurs sont présentes sur le territoire.

Quelques productions sont commercialisées vers l'Union européenne continentale comme l'ananas Victoria et le litchi.

La filière viticole regroupe un peu moins de vingt adhérents. Ils cultivent des cépages nobles (hybrides Isabelle et Couderc) sur une quinzaine d'hectares. Les producteurs se sont engagés dans une politique de qualité en vue d'obtenir une reconnaissance IGP. La vente de la production est directe auprès de la maison des vins ou de cavistes et restaurateurs locaux.

Les principales espèces florales produites sont le chrysanthème, la rose, le gerbera, le lys et la tulipe, ainsi que les plantes en pot, anthurium et orchidée.

La production d'huiles essentielles et d'extraits issus de produits comme le géranium, le vétiver, la baie rose, le cryptomeria, le combava et le gingembre-mangue sont emblématiques de l'ouest et du sud de l'île. Coexistent également les filières de production de vanille et de café.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La production de fruits et légumes est réalisée essentiellement sous serres sur moins de 3 ha. Les principales productions sont la laitue, la tomate, le concombre et le poireau. À Miquelon, une petite production de pommes de terre de plein champ s'est développée.



Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
adresse électronique :
odeadam@odeadam.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45
www.odeadam.fr